



**LES CAHIERS TECHNIQUES  
DES 17-VIN DU  
CeRCAD  
MASSIFICATION  
DE LA RÉNOVATION  
ÉNERGETIQUE DE L'HABITAT**

**N.8**

M A I  
2 0 1 3



# MASSIFICATION DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT

## En route vers la massification énergétique

Ce huitième numéro des 17 Vin du CeRCAD, organisé dans le cadre du joli mois de l'Europe, s'inscrivait dans le débat national sur la transition énergétique. Il s'agissait d'évoquer ensemble les enjeux de la rénovation énergétique des logements et plus particulièrement de la nécessité de massifier ou autrement dit d'amplifier le phénomène de rénovation du patrimoine existant.

Comme le rappelle Pierre VIOLA (Chargé de mission «Bâtiments durables» à la DREAL Midi-Pyrénées) en introduction de cette soirée, **la rénovation énergétique revêt plusieurs enjeux cruciaux**. En premier lieu, elle sous-tend un enjeu environnemental qui invite à utiliser l'ensemble des ressources naturelles de manière parcimonieuse et à réduire les émissions de gaz à effet de serre auxquelles les bâtiments contribuent grandement. L'efficacité énergétique des logements constitue également un enjeu social majeur. C'est ainsi que la précarité énergétique concerne aujourd'hui de plus en plus de ménages. Enfin, elle est un enjeu économique dans la mesure où cette rénovation laisse augurer d'importantes opportunités en termes d'emploi pour le secteur du bâtiment.

**Des enjeux qui ont donné lieu à des objectifs très ambitieux**, réduire de 38% les consommations énergétiques et de 50% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, objectifs concernant la rénovation de 400 000 logements par an. Désormais, dans la ligne tracée par la Conférence environnementale de septembre 2012, l'objectif est passé à 500 000 logements d'ici 2017. En Midi-Pyrénées, on peut estimer que 23 000 logements devraient être rénovés.

Pour atteindre cette ambition, le gouvernement a récemment mis en place le Plan d'investissement pour le logement. La rénovation énergétique de l'habitat est un des piliers principaux de ce plan. Le Plan de rénovation énergétique de l'Habitat s'articule en trois volets ayant l'ambition de : enclencher la décision en accompagnant et informant les particuliers afin de lever les réticences; financer la rénovation en renforçant les financements pour les ménages qui en ont le plus besoin, en développant des mécanismes de financement par des tiers et en optimisant les dispositifs déjà existants mais sous-utilisés ; et enfin développer la filière.

Si des efforts importants ont été mis en œuvre sur les logements neufs, il faut savoir que cette catégorie ne constituera qu'une faible part du parc bâti à l'horizon 2020 ou 2050. Dans ces conditions la rénovation énergétique sur les bâtiments existants est essentielle pour réussir ce «tournant énergétique». Les efforts sur les bâtiments neufs ne suffiront pas.»

**Pierre VIOLA (Chargé de mission «Bâtiments durables» à la DREAL Midi-Pyrénées)**

## + PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La loi Grenelle II l'a définie ainsi : « *Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement, des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.* ».

Cette précarité résulte de la combinaison de plusieurs facteurs : mauvaise conception et isolation du logement, faibles revenus, hausse du prix des énergies. En France, on considère qu'un ménage qui consacre plus de 10% de son budget à l'achat d'énergie peut être concerné par ce problème, ce qui représenterait donc 4 millions de foyers. Ce type de précarisation frappe en priorité les personnes aux ressources modestes qui consacrent alors 15% de leur budget à l'énergie (soit le double de la moyenne nationale), contre 6% pour les personnes aux revenus aisés ! Cela se traduit par une difficulté à régler ses factures d'énergie, une diminution du confort thermique et des problèmes sanitaires (absence de chauffage, problème d'humidité et de moisissures...).

# LES DISPOSITIFS POUR ECO-RENOVER

LA PREMIÈRE TABLE RONDE DE CE 17 VIN AVAIT POUR AMBITION D'IDENTIFIER LES DIFFÉRENTS ACTEURS ET OUTILS FINANCIERS ET/OU TECHNIQUES EXISTANTS AFIN D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS LES LOGEMENTS.

## (ré)habi(li)ter mieux ?

Habiter Mieux est un programme initié par l'État dans le cadre du programme des Investissements d'avenir. Son objectif : aider, sous condition de ressources, des propriétaires occupants (mais aussi depuis peu, des propriétaires bailleurs et même des copropriétaires) à améliorer leur logement par des travaux de rénovation thermique efficaces.

«Habiter Mieux» est un programme permettant d'octroyer une prime forfaitaire, en complément d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Lancé en 2011, ce programme comporte également une aide non financière pour soutenir les demandeurs dans leur démarche. « *Un expert se déplace chez eux pour réaliser le diagnostic thermique de leur logement, élaborer un projet de travaux, monter le dossier de financement de A à Z, et suivre le bon déroulement des travaux* » indique Laurent TROIVILLE, responsable de la division Habitat à la DREAL Midi-Pyrénées.

Afin de toucher un maximum de propriétaires, le programme a été décliné dans chaque département. C'est plus spécifiquement la mise en place d'un Contrat local d'engagement, signé entre le Préfet et le Conseil général, qui permet de mobiliser tous les acteurs de l'habitat, qui sont à la fois des partenaires du repérage des bénéficiaires potentiels mais aussi des financeurs. Il faut préciser «que les seules subsides d'«Habiter Mieux» ne suffisent pas forcément au financement de la totalité des projets». Les aides désormais importantes mobilisées par l'Etat ont vocation à être complétées par les autres financeurs, notamment les collectivités locales, afin de solvabiliser au mieux les propriétaires et leur permettre de financer les travaux de rénovation énergétique.

## Un éco-chèque plein d'énergie...

La Région Midi-Pyrénées est un autre acteur clef en matière de politique d'économie d'énergie, en général, et d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements en particulier. Active depuis plusieurs années sur ces questions, elle a accentué ses efforts en 2011 en adoptant le Plan d'actions Midi-Pyrénées énergie 2011-2020. L'éco-chèque logement fait partie des outils éco-dopants.

## + LES NOUVEAUTÉS DU PROGRAMME HABITER MIEUX

- Dans le cadre du Grand emprunt annoncé au mois de mars 2013, le programme «Habiter Mieux» a été élargi et le montant des aides augmenté. Grâce au relèvement des plafonds de ressources, c'est désormais environ 50% des propriétaires occupants qui y sont éligibles. Mieux encore, les propriétaires bailleurs sont également concernés.
- L'autre nouveauté se trouve dans l'éligibilité des travaux collectifs au sein des copropriétés (toiture, isolation thermique par l'extérieur...).

## + LES AUTRES AIDES DE L'ETAT

- Le crédit d'impôt développement durable
- L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)
- La prime rénovation énergétique de 1350 euros
- Les certificats d'économies d'énergie
- La TVA à taux réduit
- L'exonération de TFPB
- Le partage d'économie de charges bailleur/locataire
- [www.developpement-durable.gouv.fr/Aides-financieres-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Aides-financieres-.html)

«L'éco-chèque est le stéréotype de l'aide locale complémentaire et cumulable avec Habiter Mieux» confie Julien DUVIGNAC, chargé de mission bâtiment à la Région Midi-Pyrénées.

Créé en 2011, ce dispositif régional de soutien aux particuliers, en matière d'amélioration énergétique de leur logement, est venu amplifier l'action du Conseil régional en la matière. Avec cette aide les propriétaires occupants (dont le plafond de revenus a été augmenté) qui souhaitent réaliser des travaux d'isolation, bénéficient d'un chèque de 1500 euros. La Région complète son dispositif d'aide à la rénovation du parc privé par une aide de 1000 euros en faveur des propriétaires bailleurs ayant conventionné avec l'ANAH. «Tous les travaux sont soutenus, à condition qu'ils contribuent à la réduction d'au moins 25% des consommations énergétiques du logement».

Plus avantageux pour le particulier, ce dispositif lui évite de faire l'avance de trésorerie ; la valeur de l'éco-chèque venant en déduction du montant total (TTC) de la facture. «C'est en effet la Région qui se charge de rembourser la somme du chèque remis à l'un des 1700 professionnels affiliés, à travers une convention, au dispositif».

Avec ses 2 838 bénéficiaires depuis son lancement opérationnel en octobre 2011, l'éco-chèque logement contribue d'abord à la lutte contre la précarité énergétique - «la réduction de la consommation énergétique après travaux atteignant en moyenne 38 %». D'autre part, il accompagne le secteur de la construction et de la rénovation. En effet, en ayant déjà injecté 4,1 millions d'euros dans l'économie régionale depuis le début du dispositif, la Région a généré environ 42 millions d'euros de travaux. Un effet levier non négligeable pour un secteur qui connaît quelques difficultés.

• [www.midipyrenees.fr/ecocheque](http://www.midipyrenees.fr/ecocheque)

## Espace info-énergie... à votre service

**S'il est crucial de mettre à la disposition des citoyens des dispositifs et des financements pour améliorer leur logement, il est tout aussi indispensable de faire connaître ces moyens... de manière à les rassurer et à les convaincre de l'intérêt de la rénovation énergétique. C'est le rôle des EIE.**

Un Espace info-énergie (EIE) est un lieu ouvert au public qui conseille les particuliers «pour construire, rénover, se chauffer, installer des énergies renouvelables et faire des économies au quotidien» explique Mathieu OULMONT, conseiller à l'Espace info-énergie Solagro à Toulouse. Si le but principal reste l'information des particuliers - avec notamment la visite de chantiers et/ou de maisons exemplaires - c'est aussi l'endroit où «lorsqu'on veut faire quelques travaux, sans trop de moyens, on trouvera des solutions ou du moins des pistes... notamment financières».

## TÉMOIGNAGES

**'AVEC L'ECO-CHEQUE NOTRE ACTIVITE S'EST DEVELOPPEE'**

**AB ISO 82 EST UNE PETITE TPE MOISSAGAISE DE 3 PERSONNES, SPÉCIALISÉE DANS L'ISOLATION. ELLE EST PARTENAIRE DE L'ECO-CHEQUE DEPUIS 2011...**

**Cercad** - Comment l'idée de vous inscrire dans ce dispositif vous est elle venue ?

**Henri ITIER** (Gérant d'AB Iso 82)

Au départ, c'est un client qui m'a fait connaître le dispositif éco-chèque. Il m'a dit qu'on pouvait être partenaire.

**Cercad** - Est-ce une démarche compliquée de devenir partenaire ?

**Henri ITIER** - Il y a bien entendu une vérification de l'existence de l'entreprise. Par la suite, ce n'est pas très compliqué. Le souci que l'on a eu au départ, c'est de se dire qu'on allait travailler avec l'administration. On craignait un peu le système de paiement : on doit renvoyer les éco-chèques à la Région et attendre. En réalité, on n'attend jamais. On est payé à 30 jours.

**Cercad** - Avec un peu de recul, comment jugez-vous ce dispositif ?

**Henri ITIER** - La complémentarité des dispositifs est une double réussite. Les aides «habiter mieux » et l'éco chèque permettent aux personnes modestes d'améliorer leur logement et réaliser des économies. Ce sont souvent des retraités qui sans ces dispositifs complémentaires n'auraient pas les moyens d'isoler leur logement. De notre côté, nous avons enregistré une augmentation de notre activité sur l'année 2013 . En fait, on s'est adapté à la cible du programme : nous faisons une offre d'isolation en ouate de cellulose avec un tarif attractif, l'augmentation en volume du nombre de chantiers nous a permis d'être dans des tarifs concurrentiels intéressants et nous avons même créé des emplois en CDI afin d'assurer les commandes..

L'EIE étudie le projet de chaque demandeur : «on va exposer les alternatives et essayer d'analyser avec l'intéressé les avantages et les inconvénients de chaque solution». Il ne s'agit pas de faire le calcul très précis des aides financières mais de donner une information complète sur l'ensemble des dispositifs auxquels la personne peut prétendre et identifier les structures vers lesquelles elle doit faire les démarches.

Si la cible première est le propriétaire de maison individuelle, l'EIE peut également être conseil auprès des copropriétaires. «Les façons de procéder ne sont évidemment pas les mêmes, mais ces formes d'habitat ont aussi besoin d'un regard extérieur pour recevoir l'information technique et financière sur les possibilités de rénovation énergétique».

Plus largement encore, même si elles ne sont pas le coeur de cible des EIE, les petites entreprises peuvent venir consulter les EIE. «On va surtout les informer sur les aspects financiers qui s'offrent à leurs clients. Sur les aspects techniques, on pourra échanger nos divers points de vue, sans pour autant remplacer les organismes professionnels qui sont là pour ça».

# DES FORMATIONS POUR MONTER EN COMPETENCES

**DEUXIÈME TABLE RONDE SUR UN AUTRE FACTEUR DE SUCCÈS DE LA MASSIFICATION DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : LA FORMATION ET LA QUALIFICATION DES ACTEURS. CAR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION ET DE LA RÉNOVATION PASSE PAR LA MONTÉE EN COMPÉTENCE DES ENTREPRISES ET ARTISANS DU BTP.**

## Une formation régionale bien bâtie

En dépit d'une situation économique peu favorable pour les entreprises du BTP, on détecte des besoins, actuels et futurs, sur des postes très techniques, en lien avec la rénovation énergétique des logements. C'est pour cette raison que sur les 60 millions d'euros que la Région Midi-Pyrénées consacre à la formation, 10 millions visent la montée en compétences des professionnels du bâtiment.

« Ce sont, chaque année, 5000 personnes qui sont formées dans notre région ; des demandeurs d'emploi mais aussi des salariés et des artisans du bâtiment en

## + DES PRIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE !

Depuis le 19 septembre 2013, le Plan de rénovation énergétique de l'habitat est devenu opérationnel. Parmi les premiers effets de l'installation de ce dispositif, l'identification de Points Rénovation Information Services -Iles Espaces-Info-Energie sont membres du réseau « Rénovation Info Service »- ainsi que les délégations de l'ANAH et les ADIL ). Cette évolution s'inscrit dans la mise en place d'un service public de la rénovation énergétique dont la particularité est l'instauration d'un numéro AZUR unique national (0 810 140 240) et la mise en ligne d'un site Internet ([www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)). Deux outils qui orientent le public, en fonction de ses revenus soit vers le réseau ANAH, soit vers le réseau des Espaces Info-Énergie.

+ Pour planter le décor, en Midi-Pyrénées, fin 2012, 2 599 stagiaires ont bénéficié d'une formation FEEbat, 577 entreprises ont été qualifiées Qualit'EnR, 2 092 entreprises certifiées Qualibat. Dans le même temps, on dénombre 193 ECO-artisans et 29 Pros de la performance énergétique.

Stéphanie FOURCADE (Comité Régional de Concertation du BTP de Midi-Pyrénées)

activité» livre Blandine DECLERCK, chargée de mission Formation BTP à la Région Midi-Pyrénées. Des effectifs qui justifient la mise en place d'une force de formation territorialisée cohérente.

C'est ainsi qu'en complément de Pôle Emploi qui favorise des formations d'adaptation à l'emploi assez courtes, la Région a fait le choix de privilégier des formations qualifiantes, validées par une certification - c'est-à-dire des titres professionnels, des diplômes de l'Éducation nationale ou des CQP. Ces formations plus longues (jusqu'à 8 mois), qui mixent une partie théorique (en centre de formation) et une partie pratique (en entreprise), répondent à une demande spécifique du secteur. «C'est vrai qu'il y a quelques années, il y avait des besoins en main-d'oeuvre immédiats. Aujourd'hui c'est différent». En plus d'une conjoncture moins favorable, la réglementation s'est renforcée nécessitant une formation plus pointue, avec un socle de compétences plus élargi.

Dans ce contexte, les métiers liés aux performances énergétiques, à l'éco-construction, à la réhabilitation sont particulièrement prisés par les entreprises et par extension par les demandeurs d'emploi. Or s'il est porteur, ces derniers peuvent avoir une vision faussement édulcorée de ce secteur : «ils ont l'impression que c'est facile d'accès et qu'ils sont sûrs d'y trouver un emploi.» Aussi afin de limiter les désillusions, le dispositif de formation régional demande à tous les stagiaires de valider un projet professionnel en amont : «ils suivent notamment une période d'immersion en entreprise, pour vérifier que le métier correspond à ce qu'ils avaient imaginé».

• [www.mpfm.fr](http://www.mpfm.fr)

## Un OPCA qui anticipe

**En France, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, cotisent pour la formation professionnelle continue de leurs salariés. Ces cotisations sont collectées par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé qui prend en charge le coût des formations des salariés d'entreprises adhérentes en fonction des priorités.**

«Dans la branche du bâtiment, une des priorités de financement fixée par les partenaires sociaux, est de qualifier les nouveaux entrants, en ciblant l'adaptation aux nouvelles compétences» explique Nathalie BEGHIN, l'une des quatre conseillères en formation au sein de l'OPCA construction de Midi-Pyrénées : Constructys. Issue de la fusion des trois OPCA qui existaient jusqu'en 2012 dans cette branche, cette nouvelle structure accompagne les entreprises de plus de 10 salariés pour tout ce qui touche à la formation professionnelle continue, à commencer par un accompagnement financier. Et dans ce cadre le principe de la mutualisation des fonds joue en faveur des entreprises : «c'est-à-dire qu'une entreprise peut cotiser 1000 euros - par exemple - mais être aidée bien au-delà de ces montants - jusqu'à 20 ou 30 000 euros parfois». L'accompagnement financier se traduit également par un échange avec le dirigeant permettant de bien comprendre les enjeux de l'entreprise : «nous pouvons ainsi rechercher tous les financements mobilisables - en premier lieu auprès de l'ensemble des acteurs publics - pour accompagner des plans de formation adaptés sur un ou deux ans».

Cette capacité à traiter finement chaque cas s'inscrit dans un rôle de conseil qui dépasse la seule ingénierie financière. «Nous sommes aussi en capacité d'aider une entreprise à détecter ses besoins en formation, notamment pour suivre les évolutions de son secteur d'activité».

Dans les faits, malgré la crise, les formations, proposées sur chantier et sur mesure, restent encore très suivies. Pour Nathalie BEGHIN, elles restent la clef du succès, parce qu'«elles permettent d'anticiper». Or si certaines entreprises ont fait le choix de suivre des programmes de formation lourds, pour réorienter leur activité, d'autres sont davantage dans une position d'attente. «Notre rôle, avec les syndicats professionnels, la Région, Pôle Emploi, et tous les acteurs, vise à inciter une réflexion sur la stratégie et surtout encourager l'anticipation, même à l'échelle d'une année».

• [www.constructys-midipyrenees.fr](http://www.constructys-midipyrenees.fr)

# La formation, passage incontournable pour la certification des entreprises et des artisans.

Après s'être arrêté sur la formation des demandeurs d'emploi, puis sur celle des salariés, le CeRCAD a souhaité donner la parole à Yves CHATARD, délégué régional de QUALIBAT, pour une intervention sur la qualification des entreprises et des artisans...

QUALIBAT est un organisme de référence de la certification dans le bâtiment depuis 1949. que gère des qualifications métiers, avec près de 33 000 entreprises de la construction certifiées. Récemment retenu par la Fédération du Bâtiment et la CAPEB pour gérer leurs marques - ECO-artisan et Pros de la performance énergétique, Qualibat est également organisme de reconnaissance de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) écoconditionnalité mise en place à compter de juillet 2014 pour bénéficier de l'éco PTZ et janvier 2015 pour le CIDD.

Dans le cadre de l'évolution des métiers, Yves CHATARD fait référence au programme RAGE (Règles de l'art Grenelle environnement) qui vise à revoir l'ensemble des règles de construction afin de réaliser des économies d'énergie dans le bâtiment et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Or le succès de ce programme repose sur un vaste effort de formation pour renforcer les compétences des entreprises et des artisans sur l'évolution des nouvelles techniques et nouvelles façons de faire.

C'est la même ambition que l'on retrouve dans la mesure 20 du Plan d'Investissement pour le Logement. Dédiée à la professionnalisation de la filière de la rénovation énergétique, celle-ci renforce la nécessité d'une offre de formation continue de qualité (telle que FEÉbat) «qui n'existait pas jusque-là dans le monde du bâtiment».

Cette incitation à la montée en compétence des professionnels sera renforcée par l'entrée en vigueur de la certification «RGE» qui deviendra, à terme, indispensable pour bénéficier des aides publiques. Face au constat de la mise en place progressive d'une obligation de résultat, la formation continue représente un enjeu important. C'est pour cette raison que QUALIBAT amorcera durant l'été 2013, un travail d'identification des organismes de formation de qualité. «On va valider la qualité du contenu pédagogique de la formation et le niveau de formation des formateurs ; tout simplement pour que les gens formés soient formés par des gens eux-mêmes compétents.»

## + Vous avez dit RAGE

Le programme « Règles de l'art Grenelle environnement 2012 », RAGE, a pour ambition de mettre à jour les règles de l'art actuelles, d'en proposer de nouvelles, notamment pour les travaux de rénovation, et de compléter les référentiels de formations initiales et continues.

Le principal enjeu du programme est de réviser, en 4 ans, les règles de construction représentant plus d'une centaine de documents, en commençant par les techniques les plus utilisées : DTU et règles professionnelles doivent devenir énergétiquement compatibles avec les exigences de la loi Grenelle. De nouvelles règles techniques vont également être rédigées dans les domaines qui n'en disposent pas, pour la réhabilitation et la rénovation. Puis des guides techniques d'accompagnement seront élaborés et l'ensemble des nouvelles règles intégré aux référentiels de formation.

Un site internet spécifique à ce programme a été mis en ligne pour diffuser les informations.

• [www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr/](http://www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr/)

« Cette initiative sera une bonne chose pour la montée en professionnalisation des acteurs mais aussi pour les assureurs, puisqu'on sait que les entreprises qualifiées ont moins de sinistres ! »

• [www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)

## Séquence travaux pratiques avec PRAXIBAT !

**C'est pour adapter le dispositif national de formation initiale et continue des professionnels du bâtiment, et ce dans le but d'atteindre les objectifs énergétiques assignés aux bâtiments, que l'ADEME a lancé le programme PRAXIBAT. Un outil innovant, complémentaire de FEEbat, qui à terme, doit développer une offre de formation plus pratico-pratique.**

PRAXIBAT est un dispositif qui en complément des modules de formation théoriques proposés par FEEbat, met à disposition des professionnels et futurs professionnels un espace de formation aux techniques de l'efficacité énergétique, qui privilégie l'opérationnel. « Il favorise l'apprentissage du geste juste lors de la mise en oeuvre sur le chantier » explique Myriam MONTCOUQUIOL, chargée de mission à l'ADEME Midi-Pyrénées.

PRAXIBAT est un dispositif complet qui propose des kits pédagogiques sur trois technologies de l'efficacité énergétique : performance énergétique des parois opaques dont étanchéité à l'air, renouvellement d'air et éclairage économe et performant. Conçu pour un apprentissage au plus près de la réalité des chantiers, PRAXIBAT, c'est également des plateaux techniques adaptés qui « permettent de mettre en oeuvre, tester, vérifier et corriger ses erreurs de manière à ce que les élèves puissent mettre facilement en application ce qu'ils auront appris ».

PRAXIBAT vise également à s'assurer de la formation des formateurs destinés à exercer sur ces plateaux techniques.

En Midi-Pyrénées plusieurs projets de plateaux PRAXIBAT sont en cours : les plus avancés concernent deux lycées professionnels et deux CFA, « l'AFPA réfléchit à la possibilité d'en accueillir un ». Elle pourra s'appuyer sur l'expérience de l'organisme de formation professionnelle privé, IFECO. Équipé d'une plate-forme (qui sera opérationnelle à l'été 2013), il compte deux formateurs référencés par l'ADEME qui sont en faculté de former d'autres formateurs.

• <http://formations.ademe.fr/135-PRAXIBAT.html>

## Et si vous preniez le BUS !?

**La construction et la rénovation énergétiques des logements n'est pas qu'une préoccupation française. Tous les Etats de l'Union européenne participent au projet Build Up Skills qui signifie littéralement Montée en Compétence. Un projet dans lequel s'inscrit justement PRAXIBAT.**

Financée par la Commission européenne dans le cadre de son programme Énergie Intelligente pour l'Europe (IEE), l'initiative « Build Up Skills » vise à organiser, dans chaque Etat membre, la montée en compétences des ouvriers du bâtiment en les familiarisant aux nouvelles solutions énergétiques durables à intégrer dans les bâtiments pour atteindre les objectifs environnementaux que l'Union européenne s'est fixée à l'horizon 2020.

En France, le projet « Build Up Skills » a été conduit de juin 2012 à décembre 2013. Son principal objectif est l'élaboration d'une feuille de route qui planifiera et programmera les diverses actions nécessaires jusqu'en 2020 pour renforcer les compétences des professionnels des chantiers dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, mais aussi des demandeurs d'emploi dans le secteur du bâtiment.

Le projet vise également à favoriser le dialogue entre les différentes parties prenantes du secteur, grâce à une approche participative et partenariale. Une concertation est mise en place au niveau national, mais également au niveau régional, elle permet l'implication et l'adhésion de tous les acteurs intéressés à la feuille de route élaborée. Le CERCAD a participé à l'organisation de la réflexion régionale dans le cadre d'un groupe de travail dédié regroupant les partenaires en charge de la formation.

• <http://france.buildupskills.eu/>

**Info post 17 Vin**

**La feuille de route définitive a été approuvée le 25 novembre 2013**

## Le CeRCAD

Centre de Ressources de la Construction et de l'Aménagement Durables de Midi-Pyrénées, a été mis en place en avril 2010 pour accompagner l'évolution des pratiques des professionnels du bâtiment et de l'aménagement face aux nouvelles exigences réglementaires et répondre aux enjeux de développement durable.

Il est porté par vingt membres fondateurs dont l'ADEME Midi-Pyrénées, la DREAL Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées, le CRC BTP et l'Europe qui le soutiennent financièrement.

Une des missions prioritaires du CeRCAD Midi-Pyrénées est d'informer les professionnels du bâtiment et de l'aménagement des évolutions venant impacter leurs métiers.

Dans ce cadre, le CeRCAD a lancé en juillet 2011, des rencontres thématiques trimestrielles dédiées aux professionnels de la construction et de l'aménagement :

les « 17-Vin du cercad ». Ces rendez-vous ont pour objectifs d'informer (les essentiels à retenir sur la thématique abordée), de discuter (place avant tout au débat et aux questions des professionnels) et de partager (la convivialité est mot d'ordre pour le CeRCAD et permet, ici, de poursuivre la discussion en dégustant des produits régionaux).

Soucieux de faire bénéficier au plus grand nombre l'essentiel de ces échanges, le CeRCAD propose de retrouver une synthèse de chacune de ces rencontres dans le cadre de sa collection « Les Cahiers Techniques des 17-Vin du CeRCAD » en accès libre sur [www.cercad.fr](http://www.cercad.fr)

## LES CAHIERS TECHNIQUES DES 17-VIN DU CERCAD :

**Directrice de publication : Jocelyne Blaser**

**Comité de rédaction : Illona Pior, Pierre Viola**

**Rédaction : Echocité - [echocite@free.fr](mailto:echocite@free.fr)**

**Conception graphique et mise en page : Arterrien - [info@arterrien.com](mailto:info@arterrien.com)**

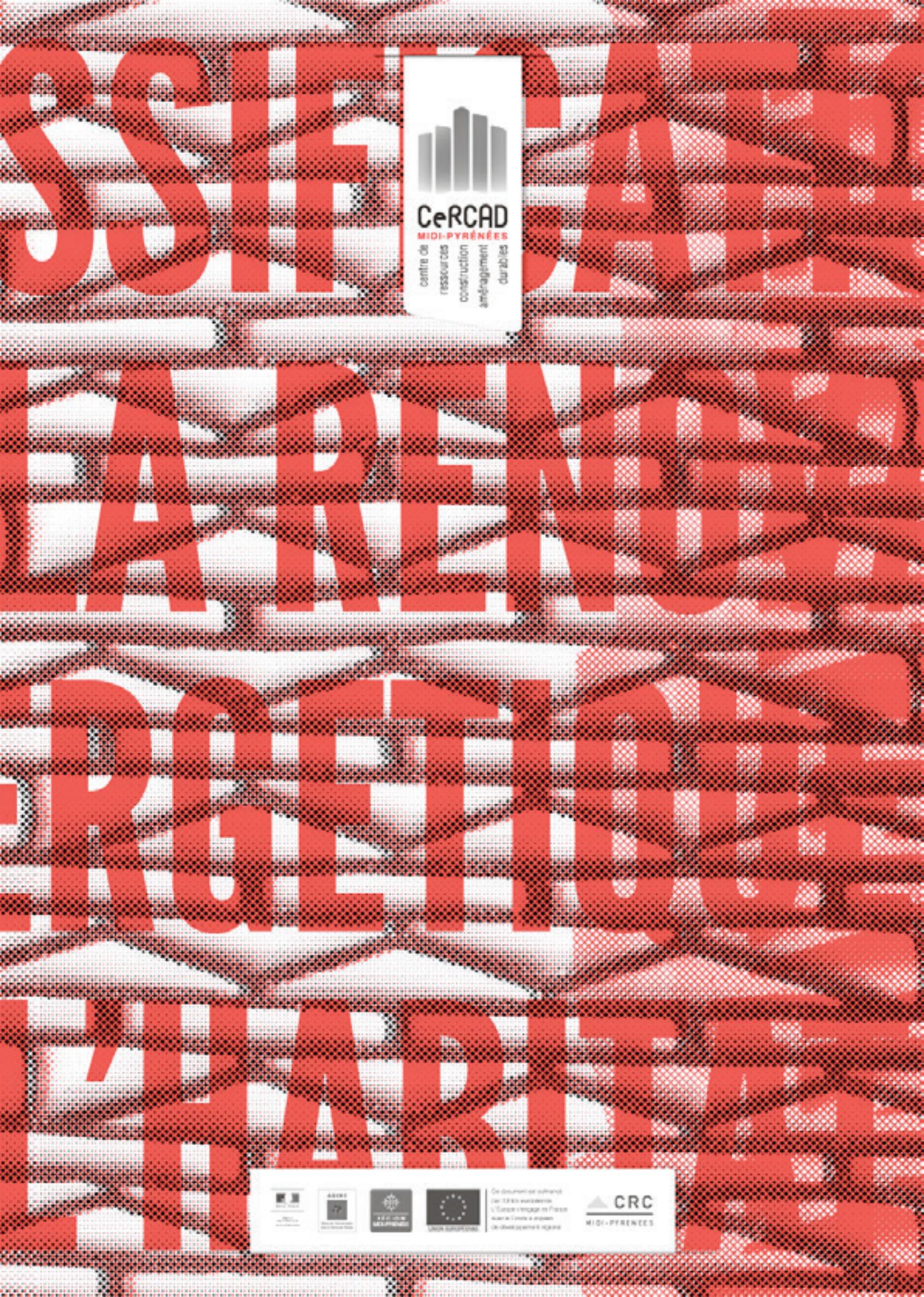
**Impression : Art et Caractère**



Papier recyclé








**CeRCAD**  
MIDI-PYRÉNÉES

centre de  
ressources  
construction  
aménagement  
durables



Document élaboré  
par CeRCAD en partenariat  
avec le Centre de ressources  
de développement régional

**CRC**  
MIDI-PYRÉNÉES